

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Contre l'incertitude

Notre époque est celle de toutes les incertitudes. Naguère encore, par exemple, distinguer la droite et la gauche permettait une lecture grossière mais relativement certaine du jeu politique. La droite était, en gros, fédéraliste, fidèle à la souveraineté suisse et à la neutralité armée. Son cheval de bataille était la liberté du commerce et de l'entreprise, mais elle reconnaissait l'importance du dialogue syndical. Elle acceptait que le marché soit cadré par nos intérêts politiques. Elle était conservatrice sur les sujets dits «sociétaux». La gauche était internationaliste et centralisatrice. Elle rejetait l'armée et la neutralité. En matière économique et écologique, elle était favorable à la planification collective autoritaire. En matière morale, elle était individualiste et permissive. Les deux pôles se définissaient l'un par l'autre.

Aujourd'hui, si la gauche reste fidèle à ses erreurs, la droite a bien changé, en tout cas la droite libérale, radicale et démo-chrétienne. Les questions de société ne l'intéressent plus. En ce domaine, elle se plie à la pensée dominante. Elle est devenue managériale et mondialiste. Les frontières, le fédéralisme, l'armée, les accords paritaires ne sont plus que des entraves au marché libre, l'héritage encombrant et coûteux d'un passé révolu. Ce brassage idéologique ne contribue pas à la compréhension des débats et des décisions parlementaires.

Complétons le tableau des incertitudes en mentionnant quelques curiosités, les écologistes réactionnaires de gauche, les centralisateurs de droite de l'aile helvétiste de l'UDC, les libéraux-radicaux qui tendent la main à l'Etat, la gauche élitiste du Département de la formation et les grands bourgeois de l'élite socialiste endogame de Lausanne.

Incertaines quant au sort de l'agriculture, de l'armée et de nos ressources énergétiques, quant à nos relations avec l'Europe, à notre avenir économique et monétaire, aux conséquences d'une immigration illimitée, au reflux

d'une Eglise ouverte à tous vents de doctrine, à notre maîtrise ambiguë de la nature, y compris de la vie humaine.

Ces incertitudes principales, et combien d'autres secondaires, rendent le monde moins lisible. Elles engendrent la peur et le ressentiment, déchirent le tissu social, isolent les individus. Elles créent un désordre où l'on peine à distinguer le vrai du faux: il vient même un moment où ce désordre est tel que la note juste ne fait qu'ajouter à la cacophonie générale.

L'adolescent qui se prépare à entrer dans la vie active avance dans la brume

épaisse des incertitudes essentielles. A première vue, pourtant, on fait beaucoup pour lui. Les innombrables ouvertures professionnelles offertes par l'orientation, par exemple, ou les «passerelles» qui lui permettent en tout temps de sauter d'une voie à l'autre ont été conçues pour qu'il puisse trouver exactement la voie qui lui convient. Mais cette pléthore même rend son choix difficile, difficulté qui s'accroît de ce qu'on lui répète qu'il changera plusieurs fois de métier au cours de sa vie.

Il en va de même en matière amoureuse, où beaucoup de jeunes, tout en se mettant très tôt en couple, répugnent à s'engager une fois pour toutes. On ne sait jamais: et si quelque chose ou quelqu'un de mieux se présentait plus tard? Cette crainte de l'engagement se retrouve en toute chose et prend parfois des formes caricaturales, comme l'incapacité chronique de décider une demi-heure avant si je vais au Mad, à la fête de la jeunesse, au bord du lac ou si je reste chez moi.

L'incertitude crée l'indifférence. Elle amortit l'élan de la jeunesse. Elle inspire des projets sans force et sans lendemain. Elle annonce des vies décevantes.

Assurément, les incertitudes fondamentales qui tourmentent chacun – notre vie, notre mort, notre raison d'être au monde – ont toujours existé.

Mais les certitudes de la vie ordinaire ont notamment pour fonction de cadrer ces incertitudes existentielles. Elles les mettent en relief et à distance. Il y a bien des années, nous avons étudié à Valeyres *La partie et le tout*, ouvrage où le physicien Werner Heisenberg exposait les grandes lignes de son principe d'incertitude. La discussion avait dévié assez loin du sujet, sur la question de savoir si l'incertitude n'était pas le lieu propre de la liberté et la seule façon d'échapper au déterminisme. Nous concluâmes que c'était le contraire. Un certain socle de certitudes rend seul possible l'exercice de la liberté, qui doit être soutenue et orientée, alors que l'incertitude la disperse aux quatre vents du désir immédiat, casse les perspectives politiques à long terme, inspire un discours sceptique et rend l'action inefficace.

On peut lutter contre l'esprit d'incertitude à la manière des partis «profilés», qui proposent des explications globales et des solutions simples aux malheurs du monde. A court terme, le besoin de certitude s'en trouve certes satisfait – ce qui se manifeste par d'étonnants succès électoraux – mais on y sacrifie trop souvent les éléments fondamentaux d'une politique durable.

Aux incertitudes, on opposera avec plus de raison les certitudes du bon sens et de l'évidence. Mais est-ce suffisant? L'évidence se limite à ce qu'on voit, entend ou touche. Et le bon sens,

sorte de réalisme utilitaire, n'est que la partie la plus physique de notre intelligence. Vertu éminente du quotidien, le bon sens est de peu d'utilité pour atteindre le fond des choses.

Les incertitudes ne disparaissent jamais complètement. On les éloigne, comme on pratique une trouée dans un bois sombre. Mais c'est toujours à recommencer. «Si vous mettez vos idées au frigidaire, disait M. Regamey, elles vont prendre un goût.» Il faut continuellement revenir aux choses et aux événements concrets, remonter aux principes qui les meuvent. Il faut se tenir constamment en position de réception, tant la réalité est plus riche que la philosophie la plus complète.

La certitude vient rarement comme un éclair. C'est plutôt une patiente mise en place d'éléments connus. Il y faut pas mal d'obstination. A notre niveau et avec nos moyens, au rythme bimensuel de *La Nation*, hebdomadaire de nos Mercredis, annuel du camp de Valeyres, nous allons à la pêche aux certitudes. Et, de temps en temps, on fait une jolie prise.

L'incertitude, «cette sacrée incertitude» comme disait Gilles, nous Vaudois la connaissons bien. En luttant contre elle, sur le plan de la langue, des mœurs, des institutions, de la compréhension des lois, de la connaissance de notre peuple, de notre histoire et de notre géographie, ce n'est pas seulement contre une évolution regrettable de la société que nous luttons. C'est contre nos pesanteurs intimes.

Olivier Delacrétaz

«Affaire» Parmelin, la vraie question



Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

8 juin: Les évolutions scolaires récentes – avec Olivier Pichard

18 juin: La nouvelle loi sur le renseignement: un FBI suisse? – avec Alain Mermoud

Dès le mercredi 22 juin: interruption estivale

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Grandes heures de l'histoire vaudoise

3^e soirée

La troisième soirée consacrée à l'histoire vaudoise vue au travers de quelques-uns de ses grands protagonistes a eu lieu le 12 mai, toujours dans la salle du Conseil communal de l'Hôtel-de-Ville de Lausanne. C'est justement la salle où Henri Monod, dont il sera question plus loin, présidera, dès le 17 janvier 1798, l'Assemblée provisoire des Représentants du Pays de Vaud, qui obtiendra le départ des baillis bernois, le 28 janvier.

Mais pour le moment, la parole est donnée à Léonard Burnand, qui parle de la seule femme parmi ce choix de personnalités vaudoises, Mme Germaine de Staël, digne fille de sa mère, Suzanne Necker, qui tenait à Paris un salon fréquenté par les grands auteurs de son temps. Si les conversations de ces salons parisiens encensaient les bons mots, les plaisanteries piquantes et le persiflage, Mme de Staël, au château de Coppet, favorisera les discussions constructives autour des grands sujets que sont les régimes politiques, l'apport des diverses cultures, la philosophie, la littérature, l'économie, etc. Elle s'entourait des esprits les plus distingués du moment, Schlegel (qui fut le précepteur de son fils), Bonstetten, Sismondi et bien sûr le

Lausannois Benjamin Constant. Ainsi le «Groupe de Coppet» fut-il le rempart contre le despotisme, fustigeant autant la réaction monarchique que le jacobinisme.

Léonard Burnand insista sur les rapports entre Mme de Staël et Napoléon Bonaparte, qu'elle rencontra en décembre 1797: sera-t-il le sauveur providentiel, se demande-t-elle? Elle suit avec passion ses campagnes en Egypte et soutient le Consulat, en 1799. Mais lorsque Napoléon devient autoritaire, limite la liberté de la presse et s'attaque aux gens de lettres, la déception de Mme de Staël sera d'autant plus amère. Son père, le banquier Jacques Necker, doit quitter Paris: la famille se réfugiera à Coppet. Mme de Staël y fera rayonner son esprit, mais voyagera aussi pour lutter contre le despote. Napoléon fera détruire *De l'Allemagne*, ouvrage dans lequel elle défendait le régime libéral et les échanges entre cultures. La chute de l'Empire et la Restauration lui permettront de retrouver un peu d'espoir. Par ses écrits et sa forte personnalité, elle aura défendu avec ses amis la liberté, la diversité culturelle, le cosmopolitisme, faisant du château de Coppet «les états généraux de l'opinion européenne», selon le mot de Stendhal.

Petite-fille d'un pasteur de Cras-sier, fille d'une brillante animatrice des salons lausannois, châtelaine de Coppet, Mme de Staël est plus Vaudoise qu'on l'imagine en général.

* * *

Après avoir été séduit par le brillant exposé du disciple, le nombreux public put profiter du savoir du maître, le professeur Etienne Hofmann, qui focalisa sa conférence sur les réussites diplomatiques d'Henri Monod, l'un des «Pères de la patrie». Dans le contexte de la Révolution vaudoise, de la République helvétique et de la Médiation, le futur Canton de Vaud a de la peine à se faire sa place: le nouveau Canton de 1803, le seul entièrement francophone, fortement francophile, est en butte à l'opposition de autres cantons et de la Diète fédérale. Dans ce passage difficile, Napoléon soutient l'indépendance apportée par le nouveau régime, et on rappelle son mot de 1801: «Ceci est mon sang, et le soleil retournera du couchant au levant, plutôt que Vaud sous la domination de Berne!»

La carrière du Morgien Monod le montre prêt au combat chaque fois que les difficultés se présentent: à l'Assemblée provisoire de 1798, à Paris sitôt après pour une mission diplomatique, comme préfet du Canton du Léman, à la Consulta à Paris

en 1802, comme président du Petit Conseil (Conseil d'Etat) en 1803, dont il démissionne pour y reprendre du service en 1811, lorsque l'indépendance du Canton est à nouveau mise en cause par les aristocrates, partisans du retour à l'Ancien Régime.

Revenons à l'année 1804: à Paris, le noble fribourgeois Louis d'Affry tente de rétablir l'ancien ordre des choses et voit d'un mauvais œil ce nouveau Canton former «une autre nation» et ne pas jouer le jeu de la Confédération. Henri Monod se précipite à Paris pour s'opposer à ces menées, multiplie les visites et les rapports auprès des autorités françaises, avec une belle énergie et une ténacité hors du commun. Il aura le dessus.

Sa mission auprès d'Alexandre I^{er}, en 1813, mérite aussi la mention: il obtient du tsar l'appui recherché; ni Vaud ni l'Argovie ne retourneront à Berne lors du Traité de Vienne. Le Jura servira de compensation. Mais tant la diplomatie de Monod que la présence d'une vraie armée vaudoise éviteront un retour à l'Ancienne Confédération. C'est dans les tempêtes que ce véritable homme d'Etat donnera le meilleur de lui-même; dans les moments de calme, il renoncera à toute carrière, laissant aux autres l'administration courante.

Yves Gerhard

Les participes, c'est du passé

Journal de midi sur la RTS. Deux jeunes présentatrices parlent du dernier roman de Philippe Djian, *Dispersez-vous ralliez vous!*, titre renvoyant à un vers du poème de Rimbaud *Les Corbeaux*. L'auteur est sur le plateau. En fond d'écran est reproduite en gros caractères une phrase du livre (p. 24): «J'aurais pu prendre un bain au milieu de toutes les larmes que j'avais versé depuis mon enfance.»

Vérification faite, la faute d'accord du participe passé ne figure pas dans le livre, c'est une erreur de copie. Djian ne bronche pas; peut-être ne veut-il pas embarrasser les deux donzelles en extase devant son roman. Ni l'une ni l'autre ne remarque la faute, probablement par égard pour le mauvais copiste (un stagiaire?).

Quelques jours plus tard, dans *24 heures*, journal pourtant bien corri-

gé, on lit une déclaration de Claude-Alain Voiblet: «Je m'excuse de tous les mauvais choix que j'ai fait.»

Pendant ce temps, des maîtres s'échinent encore à enseigner l'accord du participe passé.

Il n'est nul besoin de réformes idiotes pour simplifier l'orthographe, les usagers s'en chargent. On peut lire les *Essais* de Montaigne en français moderne. Bientôt les œuvres de Proust ou de Céline seront transcrites en orthographe simplifiée, non qu'une loi y contraigne les éditeurs, mais parce que l'ignorance orthographique de ceux qui font profession d'écrire, ou leur volonté de ne pas blesser les ignorants, emportera toutes les réticences.

J. P.

Conférences d'histoire vaudoise

La dernière des soirées organisées par l'Université populaire de Lausanne et la Fondation Marcel Regamey sous le titre général «Grandes heures de l'Histoire vaudoise» propose deux conférences sur deux personnalités fort dissemblables, présentées par de grands spécialistes:

- *Druey – Vaud à la pointe du progrès démocratique*, par M. Olivier Meuwly

- *Ramuz en son temps*, par M. Roger Francillon.

Ces conférences auront lieu jeudi 9 juin 2016, de 19h30 à 21h, à la salle du Conseil communal, Hôtel de ville de Lausanne, à La Palud. Elles seront suivies d'un moment de discussion.

L'entrée est libre, sur inscription obligatoire au secrétariat de l'Université populaire, info@uplausanne.ch ou tél. 021 315 24 24.

Sonnet

A José-Flore Tappy

Ballet de la brosse et du balai

Au temps d'avant le temps tout n'était que poussière,
Et le retour à cet état a commencé,
Instant libre et divin, lors du premier péché.
J'ai pourtant essayé, plaide la brosse altière,

D'empêcher le désastre, et je persiste encore,
Inlassable, à mener les mains faibles de l'homme
Vers son salut. Ainsi nous les brosses, en somme,
Aux habits, aux parquets, aux cheveux, aux dents d'or,

Partout nous efforçons de retarder l'ultime,
L'heure apocalyptique du prochain chaos!
– Et moi, dit le balai, n'est-ce pas moi qui trime,

Mon manche entre les mains qui délaissent le tien?
Peut-être, dit la brosse, et devant cet abîme
De l'humain désordre nous sommes les témoins.

Daniel Laufer

Votations fédérales du 5 juin:

Initiative populaire «En faveur du service public»	NON
Initiative populaire «Pour un revenu de base inconditionnel» (RBI)	NON
Initiative populaire «Pour un financement équitable des transports» («Vache à lait»)	OUI
Modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)	NON
Modification de la loi fédérale sur l'asile (LAsi)	NON

Non à de nouvelles procédures contre le logement

Après quelques rebondissements concernant le «paquet logement», le Grand Conseil vaudois a adopté, le 10 mai dernier, un compromis dont nos politiciens ont le secret : on bricole une loi qui ne sert à rien, mais qui permet à quelques élus de sauver la face et de se targuer de «faire quelque chose». L'absence d'effet sur la pénurie de logements sera ensuite imputée aux concessions faites à l'autre bord...

La population vaudoise ne gagne rien à ces mises en scène et elle doit refuser la nouvelle loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (dont l'acronyme boursoufflé est LPPPL!) en commençant par soutenir le référendum, dont les cartes sont jointes à la présente édition.

Un droit de préemption étatique...

Le point le plus dangereux de la nouvelle LPPPL est l'introduction d'un droit de préemption étatique. La presse en a minimisé la portée en le présentant comme un droit réservé aux communes, essentiellement dans les villes du Canton. Le texte légal (article 31 LPPPL) prévoit en fait que ce droit s'exerce sur toute parcelle de plus de 1'500 m² (constructible ou non), ainsi que sur les parcelles plus petites dans un «périmètre compact d'agglomération ou dans un centre cantonal reconnu par le plan directeur cantonal, ou si elle est attenante à un terrain propriété de la commune». Les terrains concernés sont donc nombreux et dépassent largement le cadre des biens pouvant réellement intéresser une commune pour du logement d'utilité publique. La seule réelle exception concerne les transactions dans le cadre familial.

Par ailleurs, l'article 34 LPPPL prévoit que la commune peut céder son droit de préemption à l'Etat!

Les articles suivants nous apprennent que tant le vendeur que l'acquéreur évincé par l'exercice d'un tel droit de préemption jouiront respectivement d'un droit de réméré et d'emption¹, si la commune ou l'Etat ne dépose pas un permis de construire dans un délai de trois ans, voire de cinq ans si la demande nécessite une adaptation du plan d'affectation.

Mentionnons encore en passant que la commune ou l'Etat (donc le contri-

buable) préempteur devra payer tous les frais de l'acte annulé, ainsi qu'une «juste indemnité couvrant les frais engagés dans le cadre de la conception du projet immobilier rendu caduc».

... illégitime et inutile

Un droit de préemption étatique est une forme d'expropriation du particulier désireux de céder son bien. Si une telle mainmise de l'Etat sur la propriété privée peut se justifier, elle doit être strictement circonscrite à des cas où cette mesure est le seul moyen de préserver le bien commun. Son exercice doit se faire d'une manière aussi respectueuse que possible des intérêts du particulier touché.

Ce droit de préemption est donc inutilisable, mais ralentira l'ensemble des transactions immobilières.

Ici, il n'en est rien. D'une part, la procédure mise en place est disproportionnée et inefficace. Alors que les communes et l'Etat ne seront en pratique intéressés que par un nombre infime de terrains, la plupart des transactions immobilières en dehors du cadre familial devront pâtir du délai de deux mois et des incertitudes liées à ce droit de préemption. Même les terrains densément construits où il n'est envisageable de construire aucun logement supplémentaire sont touchés...

Par ailleurs, le prix convenu pour un terrain (prix auquel le droit de préemption s'exercera) peut être payé partiellement en nature (échange avec un autre terrain, avec un appartement à construire dans le projet) ou associé à des liens entre les parties (prix diminué en vue d'une succession d'entreprise, prix variable selon le projet réalisé). Comment ces clauses particulières seront-elles prises en compte lors de l'exercice du droit?

D'autre part, le délai de quarante jours laissé aux communes, puis de vingt jours à l'Etat, n'est manifestement pas suffisant pour réunir la Municipalité, prendre la décision, consulter le Conseil communal ou général, voire le Conseil d'Etat pour relever le plafond d'endette-

ment de la commune, puis négocier avec un institut de prêt pour enfin acquérir le terrain. Ce droit de préemption est donc inutilisable, mais ralentira l'ensemble des transactions immobilières.

De plus, le texte légal donne entre trois et cinq ans à la commune ou à l'Etat pour déposer une demande de permis. Il n'y a pas de délai de traitement de ladite demande par les services de l'Etat et de la commune, processus qui peut prendre douze mois, puis l'autorité aura deux ans pour commencer les travaux... On est loin d'une réaction immédiate à la pénurie de logement. D'expérience, un promoteur acquérant un terrain a généralement déjà étudié le projet qu'il entend construire et dépose une demande dans un délai de trois à neuf mois. S'il est exercé, le droit de préemption aura donc pour effet d'allonger le délai de construction de logements; sans même évoquer ici le fait que l'Etat ne devrait pas se substituer à l'économie privée, ni son incapacité à le faire de manière efficiente.

Les communes et l'Etat sont aujourd'hui déjà d'importants propriétaires fonciers. Il serait intéressant de faire l'inventaire des terrains thésaurisés par ces acteurs et le potentiel de construction de logements d'utilité publique, sans exercice du droit de préemption.

Conclusion

Dans nos articles précédents², nous avons soutenu certaines mesures incitatives en faveur des logements d'utilité publique. Nous avons aussi salué la volonté de simplifier les changements d'affectation de locaux et de limiter les

contrôles sur les loyers, en particulier en matière de rénovation. Sur ce point, le Parlement est malheureusement revenu en arrière, renforçant un système d'autorisation bureaucratique et menant à une détérioration du parc locatif.

Le paquet aujourd'hui voté par le Grand Conseil n'apporte donc que peu de réponses réelles au problème de la pénurie du logement. Par contre il introduit et renforce plusieurs mécanismes de contrôle et de mainmise étatiques sur la propriété foncière, s'inspirant d'un modèle genevois qui a fait ses preuves en matière de blocages et d'abus. L'ASLO-CA Vaud, estimant qu'elle avait obtenu le maximum politiquement imaginable, a d'ailleurs décidé de retirer son initiative. Le statut quo est donc une solution nettement meilleure à l'adoption de cette nouvelle LPPPL. Une reprise des éléments incitatifs sur les logements d'utilité publique pourra être envisagée dans une révision légère du cadre législatif actuel.

Il convient donc de repousser ce paquet mal ficelé, inutile et néfaste, dont le principal mérite semble devoir être de donner bonne figure à certains politiciens. Nous vous invitons donc à signer le référendum «NON à une pénurie de logements planifiée par la loi».

Olivier Klunge

¹ Le juriste s'amusera d'ailleurs du fait que le législateur n'a pas prévu de priorité dans l'exercice de ces deux droits concurrents, promettant quelques procès intéressants...

² La Nation n° 1997, 11 juillet 2014; La Nation n° 2024, 7 août 2015.

Juvenilia CXXVI

André Gide, à qui on demandait quel était selon lui le plus grand poète français, répondait: «Victor Hugo, hélas!» La grandiloquence naïve et sincère de *Lux*, dernier poème des *Châtiments*, est une juste illustration du commentaire laconique de Gide. Quelques vers sont inoubliables au milieu d'un fatras devenu indigeste. Les exemples suivants appartiennent plutôt à la seconde catégorie:

*Temps futurs ! vision sublime !
Les peuples sont hors de l'abîme.
[...]
Dès à présent dans nos misères
Germe l'hymen des peuples frères;
Volant sur nos sombres rameaux,
Comme un frelon que l'aube éveille,
Le progrès, ténébreuse abeille,
Fait du bonheur avec nos maux.*

*Oh ! voyez ! la nuit se dissipe.
Sur le monde qui s'émancipe,
Oubliant Césars et Capets,
Et sur les nations nubiles,
S'ouvrent dans l'azur, immobiles,
Les vastes ailes de la paix !
[...]
Au fond des cieux un point scintille.
Regardez, il grandit, il brille,
Il approche, énorme et vermeil.
Ô République universelle,
Tu n'es encor que l'étincelle,
Demain tu seras le soleil !*

Vladimir, dont le caractère pondéré est à mille lieues de ces grandioses visions, a pourtant choisi d'interpréter et d'analyser ce poème. Face aux tournures déclamatoires outrées, parfois à la limite du ridicule, il reste comme interdit devant un objet écrasant, n'osant porter un regard critique sur un auteur dont il avait admiré *Les Misérables*. A la fin d'une analyse studieuse mais un peu terne, on essaye de le faire parler des merveilleuses prophéties, cent soixante ans après. Rien ne le fait sortir de sa prudente réserve. Alors on le bouscule:

– Les peuples sont-ils devenus frères dans une république universelle? Est-ce que la fresque monumentale peinte par Hugo correspond à la réalité d'aujourd'hui?

– Pas tout à fait... pas encore... pas vraiment...

– Deux guerres mondiales et quelques génocides, c'est ce que prévoyait le poète? Sans compter ta patrie déchiquetée par une horrible guerre civile? (Vladimir est serbe). C'est cela «l'hymen des peuples frères»? «Les vastes ailes de la paix»? «Le progrès»?

– Dans la poésie, il est normal qu'il y ait un peu d'exagération. C'est comme la pub à la télé. Ça fait rêver.

J.-B. Rochat

Chronique sportive

Deux équipes lausannoises ont fêté une promotion dans la catégorie supérieure. En basketball, Lausanne a gagné la finale du championnat suisse de ligue B contre les Genevois de Meyrin, trois victoires à zéro, et obtenu ainsi sa promotion en ligue A.

Trajectoire analogue, quoique plus inattendue, pour les footballeurs du FC Lausanne-Sport: l'équipe du président Alain Joseph et de l'entraîneur Fabio Celestini a brillamment gagné le titre de champion suisse de deuxième division (*Challenge League*) et elle jouera la saison prochaine dans l'élite du football suisse (*Super League*).

Grâce à une politique saine et raisonnable, fondée sur des jeunes du cru entourés de quelques anciens, le LS a séduit le public vaudois par un jeu offensif et bien construit. Ce sera évidemment plus difficile à l'avenir, mais la démarche mérite d'être saluée.

En tennis, le Vaudois Stan Wawrinka vient de gagner le tournoi international de Genève, en battant en finale le Croate Marin Cilic, en deux manches. Curieusement, c'est la première fois que Stan gagne un tournoi professionnel en Suisse, après avoir remporté de nombreuses victoires à l'étranger.

A. Rochat

Force juste

«Force juste» n'est pas le nom de code d'une opération militaire diligentée par la Maison-Blanche dans le désert de Libye.

Nous désignons de cette façon-là les soulèvements qui se produisirent dans les bagnes soviétiques à la fin des années quarante et que Soljénitsyne décrit dans la cinquième partie de l'*Archipel du Goulag* aux chapitres 10, 11 et 12¹.

Les zeks² se mirent enfin à combattre l'injustice et l'incurie concentrationnaires.

Dans notre esprit, ces épisodes illustrent ce que nous essayions de montrer dans notre article critique sur le livre d'Etienne Barilier, *Vertige de la force*: la force comme vertu s'oppose à la violence; son usage est recommandable.

Après la Révolution de 1917, le régime soviétique institue des camps de redressement par le travail où, en réalité, on ne redresse personne; on y mélange les politiques emprisonnés au nom de l'«omniraflant» article 58³ et les droits-communs. On utilise les seconds, les «socialement proches», qu'on estime amendables parce que victimes du tsarisme et du capitalisme, pour opprimer les premiers et les exterminer au plus vite, si le froid, la faim et le travail exténuant n'ont pas encore eu raison d'eux.

En 1948, Staline commet l'erreur, étonnante chez ce maître de la terreur, d'organiser des camps spéciaux à l'intention des seuls politiques, où ceux-ci ne sont plus harcelés par les truands. C'est alors qu'ont lieu les premières révoltes. Soljénitsyne, détenu au camp d'Ekibastouz au Kazakhstan, y participe et les observe.

Un autre facteur favorise l'insurrection. Trois catégories de militaires ont été jetés dans les camps après le second conflit mondial: les prisonniers de guerre soviétiques qui n'ont pas eu le bon goût de mourir dans les «lager» germaniques et que le régime a «coffrés» comme traîtres à la patrie, les «vlassoviens», subordonnés du général Andréi Vlassov, allié des Allemands contre Staline, et les «bandéristes», nationalistes ukrainiens partisans de Stepan Bandera.

Tous ces soldats étaient «jeunes, forts, gras à lard et larges d'épaules» et surtout ils savaient se battre. Notons que Soljénitsyne, lui-même ancien capitaine, aimait les militaires. Il semble que, soumise aux nécessités du combat, l'armée, du moins aux échelons

inférieurs, ait été le seul membre à peu près sain du corps soviétique, la seule collectivité où des vertus aient survécu. Du capitaine Voroliov, déporté, héros de l'Union soviétique, célèbre pour ses multiples tentatives d'évasion, Soljénitsyne dit: *Il est incapable d'attraper la couleur pénitentiaire, les manières truandisantes qui sont une aide pour l'évadé! Lui a conservé la droiture du front, il a un chef d'état-major avec lequel il dresse un plan de la contrée et se concertent ouvertement sur le châlit. Incapable de se convertir à la dissimulation et à l'astuce du camp*⁴.

Dans les bagnes spéciaux, les détenus se regroupent par nations, avec des chefs dont «l'autorité est fondée sur l'ancienneté, la sagesse, les souffrances subies». Se constitue même un *soviet* des nationalités où les chefs organisent la révolte.

Celle-ci commence par l'élimination des mouchards, égorgés avec des couteaux artisanaux. Les Ingouches musulmans donnent le branle en vengeance l'un des leurs, un «môme» maltraité par un «planqué» brutal.

Il suffit que douze mouchards soient éliminés pour que la direction du camp faiblisse. Sans les délateurs, les autorités sont aveugles et sourdes; les centres nationaux s'en trouvent renforcés. Soljénitsyne dit: *Tuez les mouchards!*, le voilà le maillon. Un couteau dans la poitrine! Fabriquer des couteaux et égorger les mouchards, – le voilà, le maillon!

Aujourd'hui, tandis que je suis en train d'écrire ce chapitre, des rayons de livres humanistes me surplombent sur leurs étagères, et leurs dos usés aux ternes éclats font peser sur moi un scintillement réprobateur, telles des étoiles perçant à travers les nuages: on ne saurait rien obtenir en ce monde par la violence! Glaive, poignard, fusil en main, nous nous ravalons rapidement au rang de nos bourreaux et de nos violents. Et il n'y aura plus de fin...

Il n'y aura plus de fin... Ici, assis à ma table, au chaud et au net, j'en tombe pleinement d'accord.

Mais il faut avoir écopé de vingt-cinq ans pour rien et mis sur soi quatre numéros, il faut tenir les mains toujours derrière le dos, passer à la fouille matin et soir, s'éténuer au travail, se voir traîné au Bour⁴ sur dénonciation, se sentir piétiné, enfoncé sans retour dans la terre, pour que de là, du fond de cette fosse, tous les discours des grands humanistes vous fassent l'effet d'un bavardage de pékins bien nourris [...] Le peuple sous le joug l'a bien compris ainsi: ne compte pas sur la douceur pour extirper la violence.

Les détenus entendent le gong de la justice [...] Cette justice non constituée, illégale et invisible, jugeait avec autrement de précision, autrement moins d'erreurs que tous nos tribunaux familiaux [...].

Les chefs de la rébellion décident de limiter l'exercice de la force en ne s'attaquant ni aux surveillants ni aux autorités du camp. On n'élimine que les mouchards et cela suffit à alléger l'atmosphère: *L'heure de l'expiation ne sonne pas dans l'autre monde, elle n'est pas renvoyée au jugement de l'his-*

toire, non; c'est une expiation vivante, palpable, qui brandit au-dessus de toi, au petit matin, un couteau.

Ces lignes surprennent sous la plume d'un chrétien. Comparée au vice et à l'iniquité régnant dans les camps spéciaux, n'importe quelle forme de rétablissement du droit trouve grâce aux yeux de Soljénitsyne, y compris la vendetta des Tchétchènes, «petit peuple montagnard» qu'il respecte. La vengeance archaïque vaut mieux que l'injustice systématique.

Les autorités prennent des contre-mesures. Elles travestissent la révolte politique en banditisme de bas étage, séparent les Ukrainiens des autres nationalités et injectent dans le camp une dose de 650 voyous. En vain. Les truands minoritaires finissent par s'allier aux rebelles! Ensuite, elles tentent d'épingler individuellement les meneurs, mais ceux-ci refusent de se laisser emmener, protégés qu'ils sont par la masse. Des grèves de la faim sont organisées, les prisonniers refusent de se rendre au travail.

Finalement, le soulèvement est maté, mais un changement a eu lieu. *Les loups compriment que nous n'étions plus les brebis d'antan*, dit Soljénitsyne.

L'écrivain est cependant conscient des limites de tout mouvement de révolte. Il signale que les insurgés se divisent en *extrémistes et modérés*; des



Tout le monde le sait, les Suisses sont ponctuels. Grâce à leurs excellentes montres, ils savent que l'heure c'est l'heure, qu'avant l'heure c'est pas l'heure, et qu'après l'heure c'est plus l'heure.

LE COIN DU RONCHON

Les Vaudois... disons... peut-être un peu moins... mais quand même. Les rédacteurs de *La Nation* rendent leurs copies au tout dernier moment, mais juste à temps tout de même pour qu'elles soient imprimées.

On ne peut pas en dire autant de la Suisse. *La Suisse est en retard*. Elle est toujours en retard. Vous ne pouvez pas ouvrir un journal de la grande presse, suivre une émission de radio ou de télévision ou écouter un quelconque observateur de notre société sans apprendre avec inquiétude que *la Suisse est en retard*. Elle est en retard dans tous les domaines, technologiques, politiques, sociaux, éducatifs, artistiques. En retard quant au maternage des citoyens et à leur prise en charge par l'État. En retard quant à l'ouverture aux autres, aux idées nouvelles, au progrès so-

inimitiés personnelles se font jour; le jeu des amours-propres occupe ceux qui brûlaient de devenir chefs [...] Dans le noyau sain se cache déjà le ver.

Avec Soljénitsyne, tirons les enseignements du soulèvement d'Ekibastouz.

Les politiques purs, notamment les intellectuels, ne sont pas prêts au combat. Idéalistes, ils imaginent une mort glorieuse à la face du monde, non des rixes sordides dans les tinettes. Seuls des militaires jeunes et instruits au combat peuvent résister par la force à la voyoucratie à laquelle les autorités concentrationnaires délèguent le pouvoir de tuer. Les zeks sont plus forts lorsqu'ils reconstituent des groupes conscients de leur identité, comme les Ukrainiens ou les Tchétchènes-Ingouches.

La loi individualiste des truands: *je crève aujourd'hui, demain ce sera toi*, devient: *mourons ensemble aujourd'hui pour ne pas avoir à mener la même vie demain*. La mort est toujours au rendez-vous, mais elle s'accompagne de l'acceptation du sacrifice collectif. Elle est plus digne de l'homme considéré comme animal politique.

Jacques Perrin

¹ Toutes les citations qui suivent sont tirées de ces chapitres.

² Zek, nom formé sur l'abréviation z/k, prononcer «zéka», de zaklioutchony «détenu».

³ L'article 58 du code criminel soviétique de 1926 définissait les crimes contre-révolutionnaires. Il comptait dix-huit paragraphes.

⁴ Le cachot.

En retard et trop ponctuelle

Chaque fois qu'un journaliste, ou n'importe qui d'autre se prenant pour un guide moral, ressent une frustration aiguë en découvrant que la Suisse ne correspond pas (encore) à son idéal, il diagnostique un *retard*. Et si les choses évoluent dans un sens contraire à ses désirs, il en conclut que le retard s'accroît. Mais il ne s'agit toujours que d'un simple retard: le *train de l'Histoire* ne recule que pour mieux manœuvrer et il ne saurait suivre un autre itinéraire ni un autre horaire que ceux d'ores et déjà tracés par les penseurs de notre futur. Accessoirement, les litanies désespérées sur le retard de la Suisse permettent opportunément aux élites intellectuelles helvétiques d'accomplir leur devoir de dénigrement antipatriotique.

Ce qu'on oublie de nous dire – car on nous cache beaucoup de choses –, c'est qu'il existe des pays encore beaucoup plus en retard que la Suisse: plus en retard en matière d'immigration et de surpopulation, plus en retard en matière de criminalité, plus en retard en matière de réformes scolaires, d'analphabétisme, de télé-réalité et d'écervellement politique.

On aimerait parfois que la Suisse toujours en retard soit moins ponctuelle et traîne davantage les pieds.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges